

Fonctionnement du service

Les jeux vidéo font l'objet d'une programmation variée modifiée tous les mois. Le bibliothécaire prête la manette de jeu ou la console portable sur la carte du lecteur. Celui-ci doit la restituer une fois le temps de jeu écoulé.

Jours et horaires d'ouverture	Modalités
<p>Mercredi toute la journée</p> <p>Samedi toute la journée</p> <p>Mardi, jeudi et vendredi de 16 h 00 à 18 h 00</p>	<p>- Prêt de manettes consoles fixes, PC et consoles portables</p> <p>- Inscription obligatoire le jour même au point info jeux vidéo</p> <p>- Une session par jour</p> <p>Temps de jeu : 55 minutes</p> <p>Plages horaires FIXES</p>
<p>Mardi, jeudi et vendredi de 13 h à 16 h 00</p>	<p>- Prêt de manettes consoles fixes, PC et consoles portables</p> <p>- Temps de jeu libre</p>
<p>Petites vacances scolaires</p>	<p>- Prêt de manettes consoles fixes, PC et consoles portables</p> <p>- Inscription obligatoire le jour même au point info jeux vidéo</p> <p>- Une session par jour</p> <p>- Temps de jeu : 55 minutes</p> <p>Plages horaires FIXES</p>

CHARTRE D'UTILISATION DU SERVICE JEUX VIDÉO



CONDITIONS D'ACCÈS

Le service Jeux vidéo est accessible à partir de 8 ans en consultation sur place sur présentation du Bibliopass en cours de validité.

L'accès aux jeux vidéo est réservé aux usagers inscrits à la BFM et soumis à l'acceptation de son règlement intérieur.

Les inscriptions se font le jour même (pas d'inscription anticipée).

On ne peut pas changer de jeu, toute séance entamée ira jusqu'à son terme.



MATÉRIEL

Les séances sont encadrées par un bibliothécaire, il est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique.

La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité des usagers qui devront le remplacer ou le rembourser au prix de sa valeur marchande.



BIEN JOUER ENSEMBLE

Les usagers peuvent occuper librement l'espace durant les heures d'ouvertures, sous réserve d'un respect mutuel (langage correct, partage des temps de jeu, niveau sonore) et du respect des installations et des consignes.

Le bibliothécaire pourra mettre fin à la séance en cas de comportement excessif ou de non respect des règles de fonctionnement du service Jeux Vidéo.

Tout usager qui manquerait à ces consignes sera exclu de la salle pour un temps librement fixé par les bibliothécaires.

Les parties multi-joueurs (4 maximum) sont possibles selon les jeux. Elles compteront comme une session par personne.

Les consoles et les PC sont connectés au profil de la Bfm Aurence. Aucun profil personnel ne pourra être ajouté.